

7 – Pénalités financières (championnat par équipes)

Non mise à disposition de la CRA d'un juge arbitre(JA1) pour les équipes évoluant en PN, R1, R2 Messieurs et PN Dames

7.01 – Pénalités	275,00 €	<i>par phase et par JA non mis à disposition</i>
	137,50 €	<i>par demi-phase et par JA non mis à disposition</i>
	40,00 €	<i>par prestation non faite</i>
7.02 – Feuille de rencontre avec annotations non parvenue le jeudi suivant la journée de Championnat	40,00 €	
7.03 – Non transmission des résultats et/ou de la feuille de rencontre sur SPID :	40,00 €	
7.04 – Composition d'une équipe bénéficiant d'un forfait ou d'exemption non envoyée : (pour l'équipe qui bénéficie du forfait ou exemptée)	40,00 €	
7.05 – Joueurs ou joueuse d'une équipe ne portant pas le même maillot. (1ère fois avertissement)	40,00 €	
7.06 – Non justification d'abandon dans les 72 heures (championnat et C.F.) :	40,00 €	
7.07 – Réclamation sur la feuille de rencontre Caution de :	10,00 €	
<i>Confirmation de la réclamation à adresser dans les 72 heures suivant la rencontre ou l'épreuve</i>		
7.08 – Forfait en championnat par équipes	40,00 €	

8 – Pénalités financières (Absences ou forfaits non excusés)

8.01 – Coupe Nationale Vétérans	40,00 €
8.02 – Critérium régional Vétérans	40,00 €
8.03 – Tops régionaux	40,00 €
8.04 – Finales Individuelles par Classement	40,00 €
8.05 – Finales Individuelles Jeunes	40,00 €
8.06 – Absence au CF sans excuse	40,00 €

Les sanctions financières sont instaurées pour faire respecter les procédures mises en place pour le bon fonctionnement de nos compétitions.

La meilleure façon d'éviter ces sanctions financières est de respecter les instructions et ses engagements, pour le bien de la collectivité.

Les sanctions financières qui ne seront pas réglées immédiatement et au plus tard avant la fin de la phase, entraîneront l'exclusion des équipes du club.